



Monsieur le Préfet du Val-de-Marne

21-29 avenue du Général de Gaulle

94000 Créteil

**Objet : nouveau problème sanitaire et sécurité dû à l'amiante
au Lycée Georges Brassens de Villeneuve-le-Roi**

Monsieur le Préfet,

Le 23 novembre 2017, un enseignant remarque dans sa salle que du flocage est tombé à travers les dalles de faux plafond. Après avoir été alerté, le service amiante de la Région effectue un test le 1^{er} décembre qui met en évidence la diffusion de fibres d'amiante alors que le DTA (document technique amiante), établi il y a deux ans sur commande du Conseil régional, levait la suspicion d'amiante dans le flocage de l'établissement. Alors qu'il connaissait la situation depuis le 4 décembre, le conseil général ne donne aucune information pour assurer la sécurité sanitaire des personnels et des élèves qui apprennent la dangerosité de cet accident par un appel téléphonique demandant un recensement des ordinateurs et mobiliers de cette salle pour destruction le 15 décembre. Les personnels sont en droit de retrait depuis le 15 décembre 2017 dans l'après-midi.

La section académique du SNES-FSU, syndicat national des enseignements du second degré, défend les intérêts des personnels. Nos collègues du lycée Georges Brassens sont très préoccupés de leurs conditions d'exercice, de leur santé et de celle des élèves qu'ils encadrent. La section académique du SNES dénonce l'attitude du Conseil régional qui montre bien peu de sens des responsabilités vis-à-vis des élèves et des personnels du lycée. Le manque de sérieux du Conseil régional porte atteinte à sa crédibilité. Les délais de prise de décision ne sont pas raisonnables car beaucoup trop longs.

Seules des notes édulcorées sont transmises au Conseil d'administration et à la Commission hygiène et sécurité sur l'accident amiante, notes qui sont non signées. Les rapports d'analyse complets sont transmis tardivement, y compris aux membres du Conseil d'administration et de la Commission hygiène et sécurité. Le nouveau DTA établi récemment indique, contrairement à l'ancien, la présence d'amiante. Mais, contrairement aux précédents qui indiquaient que les flocages étaient dégradés (niveau 2) depuis 1997, le nouveau DTA les remet au niveau 1 c'est-à-dire les considère en bon état partout, y compris dans la salle où s'est produit l'accident. Ces flocages d'amiante offrent-ils des garanties suffisantes ? De nombreux témoignages font état de problèmes déjà à la fin des années 1980. L'ARS aurait été saisie : mais quand donnera-t-elle un avis, sur la base de quelles expertises ?

Monsieur le préfet, nous vous alertons sur la continuité du service public. Les élèves manquent des semaines de cours sans qu'aucune décision ne soit prise. Les personnels ne sont pas opposés à une délocalisation. Ils ont fait plusieurs propositions qui sont restées sans réponses. Les personnels demandent une contre expertise par une société et des experts crédibles et **indépendants du Conseil régional**. D'autre part, Madame la Rectrice de l'académie de Créteil n'a pas encore donné suite à la saisine réglementaire du CHSCT académique qui pourrait analyser la situation et établir des préconisations. Enfin, les blocages entre le Conseil régional et le rectorat, blocages induits par les lois de décentralisation, constituent une entrave à une évolution de la situation.

En accord avec nos collègues du lycée, nous vous demandons de prendre les dispositions nécessaires pour débloquer cette situation et assurer la continuité du service public.

Par ailleurs, nous souhaitons rappeler tous les dysfonctionnements matériels survenus depuis bon nombre d'années dans ce lycée survolé à basse altitude par les avions qui atterrissent ou décollent de l'aéroport d'Orly. Ce cumul d'incidents amène à poser de graves questions sur la vétusté, la conformité et la salubrité de ce lycée :

- instabilité des sols qui a provoqué des fissures dans le bâti et des effondrements de sol. Nous avons saisi le Préfet du Val-de-Marne en juin 2016 pour un effondrement de sol dans le passage donnant accès aux élèves du lycée et du collège ;
- un système de fenêtre étanche et protégeant du bruit des avions a entraîné un système de ventilation complexe. Les graves défauts d'entretien de ce système ont provoqué le développement d'éléments toxiques pour la santé des élèves et des personnels ;
- inondation des sous-sols provoquant une panne des armoires électriques arrêtant la ventilation et le chauffage ;
- toxicité de l'air extérieur due au passage des avions ; oxyde d'azote, particules fines, vapeurs toxiques. Des mesures étaient programmées en novembre 2017 mais le Conseil régional n'ayant pas réglé des factures antérieures, Air Paris a différé son intervention.

Ce cumul de dysfonctionnements exaspère les personnels et amplifie leur crainte pour leur santé et leur sécurité. Le SNES-FSU Créteil demande qu'une expertise globale soit réalisée sur l'ensemble de la cité scolaire Georges Brassens. Depuis de nombreuses années, ce lycée figure dans les plans d'investissement. Si la construction avait été entreprise dès le début, le nouveau lycée serait quasiment livré. Nous avons apprécié l'engagement d'un projet sur la commune d'Orly mais le changement de majorité au Conseil régional l'a interrompu pour décider du maintien et de la rénovation sur le site actuel.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en notre haute considération.



Dominique CHAUVIN
co-Secrétaire général du SNES-FSU Créteil
membre du CT de l'académie de Créteil
membre du CIEN Île-de-France
06 89 38 03 67